

<b>MAIRIE</b> <b>DE</b> <b>LE MAZEAU</b> <b>(Vendée)</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b> <b>DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
	<b>DEL-2026-02-06</b>

*L'an deux mil vingt-six, le deux février, le Conseil Municipal de la Commune LE MAZEAU, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BORDET Bernard, Maire.*

Nbre de Conseillers

**PRESENTS** : Mmes BOUHIER BONNEAU B., GRONIER É., GROUSSET S., HERHARD A-M., VEILLAT-FABIEN F., M BORDET B., BRETON P., BRISSON N, DRUEZ R, LUCAS S.

En exercice : 10

Présents : 10

Pouvoirs : 0

Votants : 10

Ont donné pouvoir :

Convocation : 26 janvier 2026

EXCUSEES :

Secrétaire de séance : Mme HERHARD Anne-Marie

Le quorum étant atteint

**OBJET : REPRISE DE CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON**

Après avoir entendu lecture du rapport de M. le Maire qui demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions suivantes :

- Concession délivrée à « inconnu », dans laquelle sont inhumés « CHARTRON Charles et SOULET ép. CHARTRON Marie », pour laquelle un acte de notoriété a été établi le 30 mai 2024 en l'absence du titre de concession, située en section **A**, allée **III**, sous le n°**11** dans le cimetière communal,
- Concession délivrée à « inconnu », dans laquelle sont inhumés « GARNIER Pierre et BRAUD ép. GARNIER Marie Madeleine », pour laquelle un acte de notoriété a été établi le 30 mai 2024 en l'absence du titre de concession, située en section **A**, allée **III**, sous le n°**13** dans le cimetière communal,
- Concession délivrée à « inconnu », dans laquelle sont inhumés « LARDY Pierre et MORIN ép. LARDY Armande », pour laquelle un acte de notoriété a été établi le 31 mai 2024 en l'absence du titre de concession, située en section **A**, allée **IV**, sous le n°**13** dans le cimetière communal,
- Concession délivrée à « inconnu », dans laquelle sont inhumés « DESMIER ép. MATHE Françoise et MATHE Jean », pour laquelle un acte de notoriété a été établi le 30 mai 2024 en l'absence du titre de concession, située en section **A**, allée **IV**, sous le n°**15** dans le cimetière communal,
- Concession délivrée à « inconnu », dans laquelle sont inhumés « POUVREAU Georges et ROBIN Marguerite », pour laquelle un acte de notoriété a été établi le 30 mai 2024 en l'absence du titre de concession, située en section **A**, allée **IV**, sous le n°**17** dans le cimetière communal,

- Concession délivrée à « inconnu », dans laquelle sont inhumés « METAYER Jacques Cyprien et DESCHAMPS ép. METAYER Marie Amélie », pour laquelle un acte de notoriété a été établi le 30 mai 2024 en l'absence du titre de concession, située en section **A**, allée **V**, sous le n°3 dans le cimetière communal,
- Concession délivrée à « inconnu », dans laquelle est inhumé « DESCHAMPS Pierre François », pour laquelle un acte de notoriété a été établi le 30 mai 2024 en l'absence du titre de concession, située en section **A**, allée **V**, sous le n°4 dans le cimetière communal,
- Concession délivrée à « inconnu », pour laquelle l'identification du ou des défunts a été impossible et où un acte de notoriété a été établi le 31 mai 2024 en l'absence du titre de concession, située en section **A**, allée **V**, sous le n°11 dans le cimetière communal,
- Concession délivrée le 11 août 1902, section **A**, allée **V**, sous le n°13, à M. LUCAS Louis BOUHIER, dans le cimetière communal,
- Concession délivrée à « inconnu », dans laquelle sont inhumées « LEGERON Judith ; LEGERON Louise et PETORIN Marie », pour laquelle un acte de notoriété a été établi le 30 mai 2024 en l'absence du titre de concession, située en section **A**, allée **VI**, sous le n°4 dans le cimetière communal,
- Concession délivrée à « inconnu », pour laquelle l'identification du ou des défunts a été impossible et où un acte de notoriété a été établi le 31 mai 2024 en l'absence du titre de concession, située en section **A**, allée **VI**, sous le n°12 dans le cimetière communal,
- Concession délivrée à « inconnu », dans laquelle sont inhumés « LUCAS Louis ; JOURNOLLEAU ép. LUCAS Adelina ; LUCAS ép. HILLAIRET Eléonore Clothilde Aglaé Léona et HILLAIRET Nestor », pour laquelle un acte de notoriété a été établi le 30 mai 2024 en l'absence du titre de concession, située en section **A**, allée **VI**, sous le n°13 dans le cimetière communal,
- Concession délivrée à « inconnu », dans laquelle sont inhumés « TALLINEAU Léon et MATHE ép. TALLINEAU Honorine », pour laquelle un acte de notoriété a été établi le 30 mai 2024 en l'absence du titre de concession, située en section **A**, allée **VI**, sous le n°19 dans le cimetière communal,
- Concession délivrée à « inconnu », dans laquelle est inhumée « SOULISSE ép. HUGUET Célestine », pour laquelle un acte de notoriété a été établi le 30 mai 2024 en l'absence du titre de concession, située en section **A**, allée **VII**, sous le n°9 dans le cimetière communal,
- Concession délivrée à « inconnu », dans laquelle est inhumé « HUGUET Joseph Louis », pour laquelle un acte de notoriété a été établi le 30 mai 2024 en l'absence du titre de concession, située en section **A**, allée **VII**, sous le n°10 dans le cimetière communal,
- Concession délivrée à « inconnu », dans laquelle sont inhumés « TRUHAUT Jean et DEBORDE ép. TRUHAUT Marie », pour laquelle un acte de notoriété a été établi le 31 mai 2024 en l'absence du titre de concession, située en section **A**, allée **VII**, sous le n°12 dans le cimetière communal,
- Concession délivrée à « inconnu », dans laquelle sont inhumés « PIERCEAU Pierre et POLYCARPE ép. PIERCEAU Virginie », pour laquelle un acte de notoriété a été établi le 30 mai 2024 en l'absence du titre de concession, située en section **A**, allée **VIII**, sous le n°11 dans le cimetière communal,

- Concession délivrée à « inconnu », dans laquelle sont inhumés « TIRBOIS Louis et PAILLER ép. TIRBOIS Magdeleine », pour laquelle un acte de notoriété a été établi le 30 mai 2024 en l'absence du titre de concession, située en section **B**, allée **II**, sous le n°8 dans le cimetière communal,
- Concession délivrée à « inconnu », dans laquelle sont inhumés « GIBEAUD Louis et BROSSARD ép. GIBEAUD Marie-Louise », pour laquelle un acte de notoriété a été établi le 30 mai 2024 en l'absence du titre de concession, située en section **B**, allée **III**, sous le n°3 dans le cimetière communal,
- Concession délivrée à « inconnu », dans laquelle sont inhumés « GIBEAUD ép. CHAVASSEAU Marie-Claire et CHAVASSEAU Louis André », pour laquelle un acte de notoriété a été établi le 30 mai 2024 en l'absence du titre de concession, située en section **B**, allée **III**, sous le n°4 dans le cimetière communal,
- Concession délivrée à « inconnu », dans laquelle sont inhumés « TARDY Adrien Honoré ; TARDY ép. JEAN Clodomine ; JEAN Louis ; JEAN Denise et TARDY Angéline », pour laquelle un acte de notoriété a été établi le 30 mai 2024 en l'absence du titre de concession, située en section **B**, allée **III**, sous le n°5 dans le cimetière communal,
- Concession délivrée à « inconnu », dans laquelle sont inhumés « GUENON François ; MAINARD ép. GUENON Zéline et GUENON Alphonse », pour laquelle un acte de notoriété a été établi le 30 mai 2024 en l'absence du titre de concession, située en section **B**, allée **III**, sous le n°10 dans le cimetière communal,
- Concession délivrée à « inconnu », dans laquelle sont inhumés « MIGAUD Jean et BOUTEILLER ép. MIGAUD Philomène », pour laquelle un acte de notoriété a été établi le 30 mai 2024 en l'absence du titre de concession, située en section **B**, allée **III**, sous le n°11 dans le cimetière communal,
- Concession délivrée à « inconnu », dans laquelle sont inhumés « MATHE Henri ; CHOLLET ép. MATHE Marie et enfant mort-né », pour laquelle un acte de notoriété a été établi le 30 mai 2024 en l'absence du titre de concession, située en section **B**, allée **IV**, sous le n°2 dans le cimetière communal,
- Concession délivrée à « inconnu », dans laquelle sont inhumés « METAYER ép. BARBIER Marie et BARBIER Louis », pour laquelle un acte de notoriété a été établi le 30 mai 2024 en l'absence du titre de concession, située en section **B**, allée **IV**, sous le n°6 dans le cimetière communal,
- Concession délivrée à « inconnu », dans laquelle sont inhumés « PIERCEAU Antoine et COËFFÉ ép. PIERCEAU Alexandrine », pour laquelle un acte de notoriété a été établi le 30 mai 2024 en l'absence du titre de concession, située en section **B**, allée **V**, sous le n°8 dans le cimetière communal,
- Concession délivrée à « inconnu », dans laquelle sont inhumés « BAILLY Armand et MONNET ép. BAILLY Eugénie », pour laquelle un acte de notoriété a été établi le 30 mai 2024 en l'absence du titre de concession, située en section **B**, allée **V**, sous le n°10 dans le cimetière communal,
- Concession délivrée à « inconnu », dans laquelle sont inhumés « METAYER Pierre et HILLAIRET ép. METAYER Pélagie », pour laquelle un acte de notoriété a été établi le 30 mai 2024 en l'absence du titre de concession, située en section **B**, allée **V**, sous le n°15 dans le cimetière communal,

- Concession délivrée à « inconnu », dans laquelle sont inhumés « DEBORDE Pierre et HUGUET ép. DEBORDE Suzanne », pour laquelle un acte de notoriété a été établi le 30 mai 2024 en l'absence du titre de concession, située en section **B**, allée **VI**, sous le n°5 dans le cimetière communal,
- Concession délivrée à « inconnu », dans laquelle sont inhumés les membres de la famille « COIFFE ; VERGNOL et PALME », pour laquelle un acte de notoriété a été établi le 31 mai 2024 en l'absence du titre de concession, située en section **B**, allée **VI**, sous le n°12 dans le cimetière communal,
- Concession délivrée à « inconnu », dans laquelle est inhumé « TARDY François », pour laquelle un acte de notoriété a été établi le 30 mai 2024 en l'absence du titre de concession, située en section **B**, allée **VI**, sous le n°13 dans le cimetière communal,
- Concession délivrée à « inconnu », dans laquelle est inhumée « BOURREAU ép. TARDY Marie », pour laquelle un acte de notoriété a été établi le 30 mai 2024 en l'absence du titre de concession, située en section **B**, allée **VI**, sous le n°14 dans le cimetière communal,
- Concession délivrée à « inconnu », dans laquelle est inhumée « PILLOT Odette », pour laquelle un acte de notoriété a été établi le 30 mai 2024 en l'absence du titre de concession, située en section **B**, allée **VII**, sous le n°1 dans le cimetière communal,
- Concession délivrée à « inconnu », dans laquelle est inhumé « MOREAU Aimé », pour laquelle un acte de notoriété a été établi le 30 mai 2024 en l'absence du titre de concession, située en section **B**, allée **VII**, sous le n°4 dans le cimetière communal,
- Concession délivrée à « inconnu », dans laquelle sont inhumés « REIGNIER Louis Léon et REIGNIER ép. REIGNIER Marie », pour laquelle un acte de notoriété a été établi le 30 mai 2024 en l'absence du titre de concession, située en section **B**, allée **VII**, sous le n°7 dans le cimetière communal,
- Concession délivrée à « inconnu », pour laquelle l'identification du ou des défunts a été impossible et où un acte de notoriété a été établi le 31 mai 2024 en l'absence du titre de concession, située en section **C**, allée **II**, sous le n°3 dans le cimetière communal,
- Concession délivrée à « inconnu », dans laquelle est inhumée « LARRIGNON Marie », pour laquelle un acte de notoriété a été établi le 30 mai 2024 en l'absence du titre de concession, située en section **C**, allée **II**, sous le n°6 dans le cimetière communal,
- Concession délivrée à « inconnu », pour laquelle l'identification du ou des défunts a été impossible et où un acte de notoriété a été établi le 31 mai 2024 en l'absence du titre de concession, située en section **C**, allée **II**, sous le n°13 dans le cimetière communal,
- Concession délivrée à « inconnu », dans laquelle sont inhumés « VERGNOLLE François et MONS ép. VERGNOLLE Antoinette », pour laquelle un acte de notoriété a été établi le 30 mai 2024 en l'absence du titre de concession, située en section **C**, allée **II**, sous le n°16 dans le cimetière communal,
- Concession délivrée à « inconnu », dans laquelle sont inhumés « MONS Bernard et GUEDIER ép. MONS Madeleine », pour laquelle un acte de notoriété a été établi le 30 mai 2024 en l'absence du titre de concession, située en section **C**, allée **II**, sous le n°19 dans le cimetière communal,
- Concession délivrée à « inconnu », dans laquelle sont inhumés les membres de la famille « TIRBOIS et GIRAUD », pour laquelle un acte de notoriété a été établi le 31 mai 2024 en l'absence du titre de concession, située en section **C**, allée **III**, sous le n°2 dans le cimetière communal,

- Concession délivrée à « inconnu », dans laquelle est inhumée « HUGUET ép. GIBAUT Estelle Emma », pour laquelle un acte de notoriété a été établi le 30 mai 2024 en l'absence du titre de concession, située en section **C**, allée **III**, sous le n°9 dans le cimetière communal,
- Concession délivrée à « inconnu », dans laquelle sont inhumés « AUDEBRAND ép. GRELIER (A)Mélie et GRELIER Pierre », pour laquelle un acte de notoriété a été établi le 30 mai 2024 en l'absence du titre de concession, située en section **C**, allée **V**, sous le n°10 dans le cimetière communal,
- Concession délivrée à « inconnu », dans laquelle sont inhumés « GENDRE Louis et GRELIER ép. GENDRE Marie », pour laquelle un acte de notoriété a été établi le 30 mai 2024 en l'absence du titre de concession, située en section **C**, allée **V**, sous le n°11 dans le cimetière communal,
- Concession délivrée le 25 septembre 1935, section **C**, allée **V**, sous le n°12, à M. BOUHET Honoré MATHE, dans le cimetière communal,
- Concession délivrée à « inconnu », dans laquelle est inhumé « LUCAS Raoul », pour laquelle un acte de notoriété a été établi le 30 mai 2024 en l'absence du titre de concession, située en section **D**, allée **I**, sous le n°2 dans le cimetière communal,
- Concession délivrée à « inconnu », dans laquelle est inhumée « POLYCARPE ép. LUCAS Antonine », pour laquelle un acte de notoriété a été établi le 30 mai 2024 en l'absence du titre de concession, située en section **D**, allée **I**, sous le n°3 dans le cimetière communal,
- Concession délivrée à « inconnu », dans laquelle est inhumé « LUCAS Raymond Louis », pour laquelle un acte de notoriété a été établi le 30 mai 2024 en l'absence du titre de concession, située en section **D**, allée **I**, sous le n°4 dans le cimetière communal,
- Concession délivrée à « inconnu », dans laquelle est inhumée « LUCAS Yvonne Héloïse Alphonsine Aline Juliette », pour laquelle un acte de notoriété a été établi le 30 mai 2024 en l'absence du titre de concession, située en section **D**, allée **III**, sous le n°1 dans le cimetière communal,
- Concession délivrée à « inconnu », dans laquelle sont inhumés « BIROCHEAU Pierre ; MIGNAUD ép. BIROCHEAU Marie et BIROCHEAU Pierre Alphonse », pour laquelle un acte de notoriété a été établi le 30 mai 2024 en l'absence du titre de concession, située en section **D**, allée **III**, sous le n°11 dans le cimetière communal,
- Concession délivrée à « inconnu », dans laquelle sont inhumés « BOUIX Antoine ; MONS ép. BOUIX Françoise et BOUIX Marie », pour laquelle un acte de notoriété a été établi le 30 mai 2024 en l'absence du titre de concession, située en section **D**, allée **IV**, sous le n°2 dans le cimetière communal,
- Concession délivrée à « inconnu », dans laquelle sont inhumés « NEAUD François ; NEAUD Madeleine ; NEAUD Marie-Madeleine ; NEAUD Jean et BOUHIER ép. NEAUD Marie Alice », pour laquelle un acte de notoriété a été établi le 30 mai 2024 en l'absence du titre de concession, située en section **D**, allée **V**, sous le n°3 dans le cimetière communal,
- Concession délivrée à « inconnu », dans laquelle sont inhumés « MORIN Emile ; MORIN Pierre et LARDY ép. MORIN Mary », pour laquelle un acte de notoriété a été établi le 30 mai 2024 en l'absence du titre de concession, située en section **D**, allée **VI**, sous le n°5 dans le cimetière communal,
- Concession délivrée à « inconnu », dans laquelle sont inhumés « MATHE Jean et TRUHAUT Marie », pour laquelle un acte de notoriété a été établi le 30 mai 2024 en l'absence du titre de concession, située en section **D**, allée **VII**, sous le n°4 dans le cimetière communal,

- Concession délivrée à « inconnu », dans laquelle sont inhumés « TRUHAUT ép. DAVID Edit ; NEAU ép. TRUHAUD Françoise et TRUHAUD Denis », pour laquelle un acte de notoriété a été établi le 30 mai 2024 en l'absence du titre de concession, située en section **D**, allée **VII**, sous le n°5 dans le cimetière communal,

Les concessions qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à un an d'intervalle, les 4 et 5 juillet 2024 et les 13 et 14 novembre 2025, dans les conditions prévues par l'article L. 2223-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L. 2223-17 et R. 2223-12 à R. 2223-21 ;

**Considérant** que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence et qu'elles sont bien en état d'abandon, ledit état dûment constaté ;

**Considérant** que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par les attributaires desdites concessions, en leur nom et au nom de leurs successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien, et qu'elles sont, en outre, nuisibles au bon ordre et à la décence du cimetière

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à reprendre au nom de la Commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions sus-indiquées en état d'abandon.
- M. Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



signature#

B. BORDET

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île-Gloriette - BP 24111-44041 Nantes Cedex 1- dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.